



Chaud dedans !

DES SOLUTIONS ISOLATION À VIVRE CHALEUREUSEMENT



NOS SOLUTIONS D'ISOLATION THERMIQUE ET

ISOLATION TOITURE

R conseillée : 6

R réglementaire : 4,5

COMBLES AMÉNAGÉS



GAIN DE PLACE

- Isolant mince réfléchissant 14 couches (Triso - Super 9MAX) : idéal pour une pose sous rampant. Équivalent à 240 mm de laine de verre (essai fabricant).



- Laine de verre en rouleau, avec voile protecteur conseillé pour le confort de pose (le voile évite le contact de la laine de verre avec la peau). Épaisseur 240 mm : R = 6.

LE CONSEIL VM

Pour éviter les ponts thermiques : posez 2 rouleaux de 120 mm en couches croisées.



- Chanvre : Rouleaux de 100 mm d'épaisseur. Épaisseur 200 mm : R = 4,85. Points forts : absorbe l'humidité ambiante, isolation acoustique.



- Fibre de bois : Panneaux de 40 à 200 mm d'épaisseur. Épaisseur 200 mm : R = 5,26. Points forts : absorbe l'humidité ambiante, améliore le confort d'été (haute densité).

COMBLES PERDUS DIFFICILES D'ACCÈS

En sac - à souffler avec 1 machine. Idéal pour la rénovation (rajout sur isolation existante) :



- Laine de verre COMBLISSIMO. Épaisseur de 275 mm : R = 6.



- Laine de roche JETROCK. Épaisseur de 270 mm : R = 6.



- Ouate de cellulose - Sac de 10 kg - UNIVERCELL. Épaisseur de 300 mm : R = 6. Points forts : insensible aux variations d'humidité, isolation acoustique, mise en œuvre en combles (soufflage) ou en mur (insufflation).

TOIT
30%

Source chiffres : ADEME

COMBLES PERDUS FACILES D'ACCÈS (SUR PLANCHER BOIS OU AUTRE)



- Laine de verre en rouleau, avec voile protecteur conseillé pour le confort de pose (le voile évite le contact de la laine de verre avec la peau). Épaisseur 240 mm : R = 6.

ISOLATION SOL

R conseillée : 2,6

R réglementaire : 2

EN PANNEAU :



- Polystyrène expansé en 80 mm (Maxisol, Knauf Therm NCTH35). R = 2.35 .



- Polystyrène extrudé DOW en 60 mm. R = 2.1



- Polyuréthane TMS en 60 mm. R = 2.6

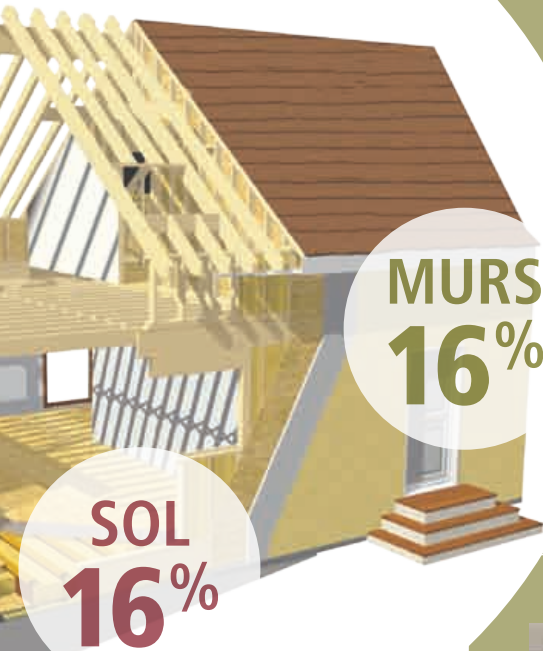
T ACOUSTIQUE EN NEUF ET EN RÉNOVATION

istance thermique (R)

mit la performance thermique d'un isolant.
est important, plus le matériau est isolant.
D5 (Réglementation Thermique en vigueur)
donne les valeurs

seillées et **réglementaires**

D'OÙ VIENT LA PERTE DE CHALEUR D'UNE MAISON ?



Les solutions d'isolation écologique VM.



ISOLATION MURS

R conseillée : 2,85

R réglementaire : 2,3

DOUBLAGE THERMO-ACOUSTIQUE

Isolant de 100 mm d'épaisseur collé sur 1 plaque BA13 :

- En polyuréthane (SIS RÉVE, Knauf Thane 24) - R = 4.38.

- En polystyrène gris (Doublissimo, Xtherm 33, Pregymax 33) - R = 3.

- En laine de verre (CALIBEL) - R = 2.9.

- En laine de roche (LABELROCK) - R = 2.95.



Pensez aux produits *Les Indispensables*



Sous-couche
Plaque de
plâtre



Enduit à
joint



Mortier
adhésif

DOUBLAGE SUR OSSATURE



- Laine de verre en rouleau semi-rigide. Épaisseur de 100 mm : R = 3,12. Avec système Optima/Ursafix/AcoustiZAP.

LE CONSEIL VM

Pour réduire le bruit de 50% : alliez la laine de verre à des plaques phoniques en mur et surtout en cloisons séparatives.



Plaque phonique et laine de verre.

- Plaque phonique (bleue). En remplacement d'une plaque de plâtre standard. Pour des cloisons entre chambres et salle de bains ou chambres et séjour.

MAISON OSSATURE BOIS



- Chanvre. Panneaux de 40 à 100 mm d'épaisseur. Épaisseur 100 mm : R = 2,4. Points forts : absorbe l'humidité ambiante, isolation acoustique.



- Fibre de bois. Panneaux de 40 à 200 mm d'épaisseur. Épaisseur 100 mm : R = 2,6. Points forts : absorbe l'humidité ambiante, isolation acoustique, améliore le confort d'été (haute densité).

Pourquoi Isoler ?

1 Réduction de la consommation

Chauffer et climatiser coûte cher.

2 Une maison qui vieillit mieux

Isolation + ventilation = peu de condensation (ce qui provoque habituellement des dégâts sur les matériaux).

3 Plus de confort

Évite les sensations de courant d'air ou de différence de température entre 2 pièces.

4 Moins de pollution

Plus on isole, plus on économise et moins on pollue. L'habitat émet 30% de gaz à effet de serre (presque autant que le transport).

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Ce document officiel permet d'identifier les consommations prévisionnelles d'énergie des logements et des bâtiments mis en vente ou loués. La réalisation du DPE est obligatoire lors de la vente d'un logement en France métropolitaine depuis le 1^{er} novembre 2006, et lors de la location à compter du 1^{er} juillet 2007. Il est délivré par des diagnostiqueurs certifiés et propose des améliorations de l'habitation concernée.



Information sur les crédits d'impôt

Jusqu'à 40% de crédit d'impôt sur les isolants installés par un professionnel.

Pour plus d'informations contactez votre agence VM.

Pour en savoir plus : www.impots.gouv.fr



VM Matériaux récompense votre fidélité :

• Des offres et des conseils privilégiés.

Promotions exclusives, informations en avant-première...

Profitez d'avantages essentiels pour réussir vos projets en neuf et en rénovation.

• Des cadeaux grâce à vos achats.

À chaque commande, vous gagnez des points sur votre compte que vous pouvez ensuite transformer en cadeaux à choisir dans votre catalogue **Visa Maison**.

Plaisir gourmand, maison, loisirs, plaisir, évasion... Choisissez dans notre catalogue cadeaux.

NOS PARTENAIRES



www.vm-materiaux.fr

